

Les enjeux de la grève du 2 mars au 6 avril 2000

L'égalité salariale avec leurs collègues des universités anglophones de la province:

Bien que l'administration de l'Université reconnaisse un « certain » écart entre les salaires du corps professoral et des bibliothécaires de l'Université de Moncton et ceux des collègues des universités anglophones de la province, elle n'a aucunement amélioré ses offres salariales qui restent nettement insuffisantes : aucun objectif de rattrapage, aucun chiffre, aucun calendrier n'ont été proposés. La question fondamentale de l'égalité reste toujours sans réponse : Pourquoi, quand on enseigne et quand on fait de la recherche dans une université francophone, est-on moins payé que dans une université anglophone ? Il est impensable qu'il existe des écarts salariaux aussi importants (de l'ordre de 20 %) entre des universités situées à quelques kilomètres de distance et financées en grande partie par les mêmes fonds publics.

Une voix au chapitre de la gestion de l'Université de Moncton:

Il est devenu évident au cours de ces négociations qu'il y a conflit entre deux visions du style de gestion à adopter à l'Université de Moncton. D'une part, la partie patronale tient à une gestion centralisatrice, traditionaliste, élitiste. En d'autres termes, la partie patronale semble croire que le corps professoral et les bibliothécaires sont au service de l'administration de l'Université. D'autre part, l'ABPPUM croit à la gestion participative fondée sur le principe que le corps professoral est à même de participer à la gestion de l'Université de par sa formation, son expertise et, surtout, son engagement dans le développement non seulement de l'université, mais aussi de la société acadienne.

Des conditions de travail qui favorisent la qualité de l'enseignement et de la recherche:

À une époque où les progrès dans chaque discipline avancent à un rythme vertigineux, les membres de l'ABPPUM veulent obtenir des conditions de travail qui leur permettront de se tenir à jour, favorisant ainsi le maintien de la qualité de leur enseignement et de leur recherche. À titre d'exemple, plusieurs universités des Maritimes accordent aux professeures et professeurs un fonds de développement professionnel qui leur permet de faire l'acquisition de livres récents, de s'équiper en ordinateurs ou en logiciels à la fine pointe ou encore d'assister à des colloques dans leur domaine. À l'heure actuelle, le corps professoral finance en grande partie ces acquisitions et ces activités de sa poche.